AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0085
FR0010331421-FS0029

16 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 janvier 2015, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 janvier 2015, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1] et de CDC EVM qu'elle contrôle indirectement, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir 5 274 051 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 9,96% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bpifrance Participations SA	4 893 431	9,24
CDC EVM	380 620	0,72
Total CDC	**5 274 051**	**9,96**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 52 970 392 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.